

Tous ensemble contre le projet de loi de « prévention » de la délinquance !

www.stoploiprovoc.blogspot.com

Alors que les questions de sécurité ou plutôt d'insécurité demeurent préoccupantes et que les faits de violences contre les personnes augmentent, le ministre de l'Intérieur s'obstine à désigner les jeunes, et en particulier les jeunes des quartiers populaires, comme des délinquants, en oubliant trop vite que les premières victimes de l'insécurité sont les jeunes eux-mêmes.

Parce que nous ne croyons pas que comme le dit Nicolas Sarkozy « *la meilleure des préventions c'est la répression* », notre collectif s'oppose au projet de loi de prévention de la délinquance.

En effet, une évidence semble échapper au ministre : la prévention qui intervient avant le passage à l'acte consiste en des actions de socialisation, d'éducation et d'encadrement à l'opposé de la seule réponse pénale. C'est une intervention sociale et éducative et non pas uniquement punitive. Cette confusion savamment entretenue stigmatise les populations les plus défavorisées : c'est la pauvreté et la détresse sociale qui sont condamnées.

Ce projet de loi, le 6^{ème} texte répressif depuis 2003, fait de la surenchère sécuritaire en érigeant le populisme pénal en mode d'action politique et électoral.

Le projet de loi contient de nombreuses dispositions liberticides :

Il remet en cause le secret professionnel des travailleurs sociaux

Le fait d'imposer aux professionnels de l'action sociale d'informer le maire lorsqu'ils interviennent auprès d'une personne en difficulté va rompre le lien de confiance entre les travailleurs sociaux et les familles, absolument nécessaire à l'efficacité de leur travail.

Il transforme les maires en shérifs

Devenus la clé de voûte d'un système de contrôle social, ils pourront condamner les familles à des stages de responsabilité parentale à leurs frais, les convoquer devant un « conseil des droits et devoirs », procéder à des rappels à l'ordre ou encore accéder au fichier des malades mentaux.

Il s'attaque au droit des mineurs

en alignant les procédures concernant les mineurs sur celle des majeurs par l'instauration de la comparution immédiate, en permettant dès 10 ans le placement en établissement spécialisé et dès 13 ans la condamnation aux travaux d'intérêt général.

Mobilisons nous contre ce projet de loi qui confond prévention et répression et instaure un traitement sécuritaire de problèmes principalement sociaux !

**Manifestation nationale
à 13H, samedi 18 novembre
à Paris, Place d'Italie**

Premiers signataires du collectif : CGT-Jeunes, Devoir de mémoire, Fac Verte, Fédération Léo Lagrange, JC, Jeunes Verts, MJS, Ré-so, UEC, UNEF, UNL, UNSA-Jeunes.